

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2023

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures, le 9^e jour du mois de février deux mille vingt trois (2023), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenues des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Madame Guylaine Gauthier, maire suppléante
Madame Martine Frenette, conseillère
Monsieur Martin Lavallée, conseiller
Monsieur Jean-Louis Martel, conseiller
Madame Sylvie Huot, conseillère

Les membres suivants sont absents:

Monsieur Marcel Picard, maire
Madame Ginette Bourré, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

ORDRE DU JOUR

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2023
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance janvier 2023
- 1.5 Démission de l'employé #61-0001
- 1.6 Mandat de consultation forfaitaire aux procureurs de la Municipalité

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Autorisation des dépenses du mois de janvier 2023
- 2.2 Approbation des taux horaires pour le dégagement des routes
- 2.3 Adoption du règlement #2023-394 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2023
- 2.4 Adoption du règlement #2023-395 décrétant une dépense de 310 000 \$ et un emprunt de 267 000 \$ pour l'acquisition des terrains d'Hydro-Québec à des fins de parcs
- 2.5 Période de questions (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Épandage et fourniture d'abat-poussière

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Avis de motion du projet de règlement #2023-398 relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux
- 5.2 Présentation et dépôt du projet de règlement #2023-398 relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux
- 5.3 Adoption du règlement #2022-347-05 modifiant la grille de spécifications de la zone 34 F du règlement de zonage #347
- 5.4 Adoption du règlement #2023-396 concernant les limites de vitesse sur la route de la Traverse
- 5.5 Adoption du règlement #2023-397 concernant la garde d'animaux sur le territoire de Notre-Dame-de-Montauban

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7 AUTRES SUJETS

- 7.1 Varia
- 7.2 Point d'information du Maire
- 7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)
- 7.4 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de madame Guylaine Gauthier, maire suppléante. Madame Caroline Tessier, greffière-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2023-02-20 Madame Guylaine Gauthier fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Martine Frenette.

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 février 2023 tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1.3 Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2023

2023-02-21 **CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2023 a été remis aux élus avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Lavallée et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance janvier 2023

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

Madame Caroline Tessier, directrice générale par intérim de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois de

Tel que convenu avec le conseil municipal, l'ensemble de la correspondance est déposé sans lecture intégrale après que les conseillers en ont pris connaissance.

1.5 Démission de l'employé #61-0001

2023-02-22 TENANT COMPTE QUE l'employé #61-0001 a remis sa démission en date du 12 janvier 2023

Il est proposé par Madame Martine Frenette.

ET RÉSOLU d'entériner la démission de l'employé #61-0001 en date du 12 janvier 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1.6 Mandat de consultation forfaitaire aux procureurs de la Municipalité

2023-02-23 Il est proposé par Madame Sylvie Huot

ET RÉSOLU d'octroyer un mandat de consultation forfaitaire à Morency Avocats pour l'année 2023 au montant de 1 000 \$ plus taxes et déboursés.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2 TRÉSORERIE

2.1 Autorisation des dépenses du mois de janvier 2023

2023-02-24 ATTENDU QUE la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Madame Sylvie Huot

ET RÉSOLU

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de janvier 2023. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 383 464,65 \$.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers présents, refus du conseiller Martin Lavallée

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 31 janvier 2023.

*Caroline Tessier pour Pascale Bonin
Directrice générale et secrétaire-trésorière*

2.2 Approbation des taux horaires pour le dégagement des routes

2023-02-25 TENANT COMPTE des importants dommages sur le réseau routier de la Municipalité causés par les forts vents lors de la tempête du 23 décembre 2022;

TENANT COMPTE de la priorité de dégager les chemins pour donner accès à la circulation sur le réseau routier de la Municipalité après le ravage causé par les arbres coupés ou déracinés dans la tempête;

Il est proposé par Monsieur Jean-Louis Martel

ET RÉSOLU de payer pour les équipements utilisés et de rémunérer comme suit les surnuméraires ayant participé à dégager les routes du réseau routier de la Municipalité :

- Salaire horaire de 20 \$ pour ramasser les branches;
- Salaire horaire de 30 \$ pour bûcher;
- Taux horaire pour les équipements suivants :
 - 30 \$ pour une scie à chaîne, incluant l'essence et les huiles pour son fonctionnement;
 - 25 \$ pour un camion, incluant l'essence pour son fonctionnement;
 - 40 \$ pour un camion pelle, incluant l'essence pour son fonctionnement.

Cette résolution est rétroactive au 23 décembre 2022.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers présents, refus du conseiller Martin Lavallée.

2.3 Adoption du règlement #2023-394 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2023

2023-02-26 ATTENTDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance ;

Il est proposé par Monsieur Martin Lavallée

ET RÉSOLU d'adopter le règlement #2023-394 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2.4 Adoption du règlement #2023-395 décrétant une dépense de 310 000 \$ et un emprunt de 267 000 \$ pour l'acquisition des terrains d'Hydro-Québec à des fins de parcs

2023-02-27 ATTENTDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance ;

Il est proposé par Monsieur Jean-Louis Martel

ET RÉSOLU d'adopter le règlement #2023-395 décrétant une dépense de 310 000 \$ et un emprunt de 267 000 \$ pour l'acquisition des terrains d'Hydro-Québec à des fins de parcs.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2.5 Période de questions (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Épandage et fourniture d'abat-poussière

2023-02-28 Il est proposé par Madame Sylvie Huot

ET RÉSOLU de mandater la firme Somavrac c.c. pour l'épandage et la fourniture d'un volume d'abat-poussière de 140 000 litres (chlorure de calcium 35 % AP-35) au prix de unitaire de 0,3934 \$/litre pour la saison 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Avis de motion du projet de règlement #2023-398 relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Jean-Louis Martel qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement #2023-398 *relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux* sera adopté.

5.2 Présentation et dépôt du projet de règlement #2023-398 relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux

5.3 Adoption du règlement #2022-347-05 modifiant la grille de spécifications de la zone 34 F du règlement de zonage #347

2023-02-29 ATTENTDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance ;

ATTENDU QU'aucune personne habile à voter ne s'est inscrite sur la liste référendaire

Il est proposé par Monsieur Martin Lavallée.

ET RÉSOLU d'adopter le règlement #2022-347-05 modifiant la grille de spécifications de la zone 34 F du règlement de zonage #347

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

5.4 Adoption du règlement #2023-396 concernant les limites de vitesse sur la route de la Traverse

2023-02-30 ATTENTDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance ;

Il est proposé par Madame Martine Frenette.

ET RÉSOLU d'adopter le règlement #2023-396 concernant les limites de vitesse sur la route de la Traverse

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

5.5 Adoption du règlement #2023-397 concernant la garde d'animaux sur le territoire de Notre-Dame-de-Montauban

2023-02-31 ATTENTDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance ;

Il est proposé par Monsieur Jean-Louis Martel

ET RÉSOLU d'adopter le règlement #2023-397 concernant la garde d'animaux sur le territoire de Notre-Dame-de-Montauban.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers présents, refus de Martin Lavallée.

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7 AUTRES SUJETS

7.1 Varia

7.2 Point d'information du Maire

7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)

7.4 Levée de l'assemblée

2023-02-32 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Mme Martine Frenette et résolu que la séance soit levée à 20 h.

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers.

Mme Guylaine Gauthier
Maire suppléante

Madame Caroline Tessier
Greffière-trésorière adjointe

" Je, Guylaine Gauthier, maire suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 10 février 2023.